L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 2 AOUT 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 70.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Résolu par le Sénat, avec le concours de la Chambre des Représentants, que l'auditeur est autorisé à émettre un warrant en faveur du trésorier sortant pour la somme de douze cents dollars ($1200), en remboursement de dépenses faites pour ventes de timbres judiciaires.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 71.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Résolu par le Sénat de la Louisiane, avec le concours de la Chambre des Représentants, que le trésorier de l'Etat est autorisé à prendre tous les arrangements qu'il jugera convenables pour la vente de timbres judiciaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et à nommer dans ce but un agent ou plusieurs agents, pourvu qu'il n'en résulte aucune charge ni aucune dépense pour l'Etat ou le fonds des timbres judiciaires. Il est bien entendu, aussi, que si le trésorier jugeait le système ci-dessus impraticable, l'auditeur sera autorisé à émettre son warrant contre le fonds des dépenses judiciaires pour un montant n'excédant pas $950 par an, pour acquitter les frais de vente des dits timbres.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No. 72.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Il est résolu par la Chambre des Représentants, avec le concours du Sénat, que le rapport du comité conjoint nommé en vertu de la résolution concurrente du Sénat No 5, et conformément à ce qu'exigent les Statuts Revisés pour l'examen des livres, comptes et pièces à l'appui (vouchers) de l'auditeur et du trésorier, est adopté avec les recommandations qu'il renferme.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 73.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Résolu par le Sénat, avec le concours de la Chambre, que le Gouverneur est autorisé à appliquer la somme de $1,800, ou telle partie de ce montant qui sera nécessaire, aux améliorations et réparations qu'il sera urgent de faire au bâtiment servant d'hospice aux aveugles, dans le cas où ces derniers seraient tranférés au bâtiment occupé maintenant par les sourds-muets. La dite somme de $1,800 est le montant alloué par la loi générale d'allocations pour payer le loyer d'une maison devant servir de résidence au gouverneur pendant les années 1889 et 1890.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 74.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que, en vertu de la loi No 136 de 1880, établissant un système de timbres pour la percept on des honoraires des greffiers de cour, du Conservateur des Hypothèques et du Contrôleur des Aliénations, dans la paroisse d'Orléans; et en vertu d'autres lois fixant les salaires des officiers et employés, et que doit acquitter le fonds des dépenses judiciaires, il a été créé une dette de $194,254 75; et,

Attendu que les dépenses continuent à excéder les recettes, par suite du système ci-dessus; et,

Attendu que les salaires seulement et non le nombre des employés des cours sont fixés par la loi;

Il est résolu par le Sénat, avec le concours de la Chambre, Que le Conservateur des Hypothèques, le Contrôleur des Aliénations, le greffier de la Cour civile de district, et les juges dont le devoir est d'approuver les vouchers des employés, sont priés instamment de réduire, autant que possible, le nombre des employés, dans les limites compatibles avec l'intérêt public, etc., de manière que le fonds des dépenses judiciaires puisse se soutenir sans autre aide financière, et puisse aussi graduellement laisser un excédant pour retirer plus tard les warrants du fonds de dépenses judiciaires émis jusqu'à ce moment.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 75.]
LOI

Pour amender et décréter à nouveau une loi intitulée Loi pour amender et décréter à nouveau une loi intitulée Loi pour amender et décréter à nouveau les sections 359, 360 et 361 des Statuts Revisés, et supprimer les frais et dépenses inutiles dans la cancellation des cautionnements (bonds) officiels, approuvée le 26 mars 1873 et le 27 février 1877.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le gouverneur est autorisé, sur la demande d'une partie intéressée quelconque, à radier et annuler tous cautionnements (bonds) accompagnés de répondants et toutes hypothèques fournies par un fonctionnaire qui a donné sa démission ou qui est mort, ou dont le mandat est expiré, ou qui a été destitué (quand, dans ce cas spécial, il n'y aura pas d'opposition), après avis public, ainsi qu'il est prévu dans les sections suivantes, et quand il sera convaincu que les devoir et obligations imposés au dit fonctionnaire par la loi et pour la fidèle exécution desquels les bonds et hypothèques ont été souscrits, ont été en effet fidèlement remplis par ledit fonctionnaire ou ses successeurs ou ayant droit.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir du Gouverneur de publier un avis pendant trente jours successivement dans un journal de la paroisse où le fonctionnaire a exercé son mandat, ou, s'il n'y a pas de journal dans la paroisse, par voie d'affichage à la porte de la maison de cour, pendant trente jours, invitant toutes les personnes intéressées à déclarer par écrit, adressé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront le dernier jour de publication ou d'affichage, les motifs pour lesquels le bond et l'hypothèque dont la cancellation a été sollicitée, ne seraient pas en effet radiés, cancellés et annulés par le Gouverneur.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que si, après cet avis, il est fait une opposition quelconque, le Gouverneur renverra les parties à une cour quelconque de juridiction compétente qui décidera en dernier ressort conformément à la loi.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cette loi ne s'appliquent pas aux collecteurs de taxes d'Etat et de licences, ni aux assesseurs de taxes d'Etat, dont les bonds et hypothèques doivent, d'après les lois actuelles, être cancellés par l'Auditeur des Comptes publics, ni aux bonds officiels dont la cancellation est en cours d'achèvement.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi incompatible avec la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 76.]
LOI

Pour pourvoir à la concession de terres publiques de l'Etat destinées à l'établissement de fermes qui se touchent (*adjoining farm entries.*)

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne, citoyen de l'Etat de la Louisiane, et qui possède maintenant ou qui pourra plus tard acquérir une portion de terre dans l'Etat de la Louisiane, d'une étendue de moins de 160 acres, peut acheter au prix de 12 1/2 cents l'acre, en outre des honoraires de bureau accordés actuellement par la loi, une quantité suffisante des dites terres d'Etat pour accroître son domaine de 160 acres, ou de toute quantité au-dessous de 160 acres, pourvu que le domaine ainsi possédé et que l'on veut accroître de 160 acres, ou d'une quantité de terre moindre, soit réellement occupé et cultivé; pourvu aussi que le solliciteur établisse, à la satisfaction des officiers de terres publiques de l'Etat, que son but en recherchant cette augmentation est réellement et honnêtement d'augmenter l'étendue de sa ferme; pourvu, en outre, que la terre ainsi achetée soit contiguë à celle qu'il possédait déjà au moment de sa demande; pourvu, aussi, qu'aucune personne ayant acquis des terres, en vertu des dispositions d'une loi quelconque proportionnant (graduating) les terres de l'Etat, une quantité de terre égale à 160 acres, puisse bénéficier de la présente loi.

Sec. 2.—Toute loi ou partie de loi en conflit avec les dispositions de la présente est et demeure rappelée. Cette loi aura tout son effet dès qu'elle aura été promulguée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 77.]
LOI

Pour amender les sections 1, 9, 13, 15 et 20 de la loi No 59 de 1886, intitulée "Loi pour incorporer le bureau de Commissaires du Tensas Basin Levee District; pour définir ses pouvoirs, prescrire ses devoirs, l'autoriser à faire un assessment et à prélever des taxes; à émettre des bons et à pourvoir à leur paiement, principal et intérêt, par l'impôt et le produit de la vente des terres de l'Etat; pour abroger la loi No 26 de la session de 1884 créant le Tensas Basin Levee District, tel qu'il est maintenant organisé, ainsi que toutes les lois qui l'amendent et toutes les lois incompatibles avec la présente.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 1re de la loi No 59 susdite est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: "Les paroisses Morehouse, West Carroll, Richland, Franklin et Catahoula, et toute cette partie des paroisses Ouachita et Caldwell, à l'est de la rivière Ouachita, constituent un district de Levées publiques qui sera connu sous le nom de Tensas Basin Levee District, dans le but d'obtenir, au moyen d'un impôt ou autrement, un revenu suffisant pour protéger contre l'inondation les terres qui y sont comprises, pour construire, entretenir et réparer les levées, et exécuter tous autres travaux publics. La taxe portera sur les terres et autres propriétés imposables sujettes à l'impôt pour les travaux de levées, en vertu de l'article 274 de la Constitution. Dans tous les cas où il sera établi qu'une partie seulement du seizième d'une section est sujette à la taxe pour les travaux de levées, tout ce seizième de section sera estimé ou assessé, et la taxe prélevée sur la partie de la dite terre sujette à l'impôt sera établie sur la base du dit assessment.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la section 9 de la dite loi No 59 de 1886 est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

Dans le but d'obtenir des fonds additionnels pour le dit district, le bureau de commissaires de levées aura le pouvoir de prélever une contribution annuelle sur toutes les terres du dit district sujet à l'impôt pour travaux de levées. Cette contribution ne devra pas excéder 5 cts. l'acre; elle sera versée dans le trésor de l'Etat au crédit du Tensas Basin Levee District, de la même manière et en même temps que le sont les autres taxes établies par cette loi.

Afin d'obtenir des moyens additionnels pour mettre la présente loi à exécution et fournir au Bureau de levées des ressources pour lui permettre de développer, d'établir et de compléter, avec ou sans le concours de l'Etat, un système de levées ou d'autre travaux d'amélioration publiques destinés à protéger les propriétés dans le Tensas Levee District contre de désastreuses inondations, toutes les terres appartenant maintenant ou qui pourront plus tard appartenir à l'Etat de la Louisiane et comprises dans les limites du Tensas Levee District, tel qu'il est constitué, sont cédées et données au dit Bureau de Commissaires de levées du Tensas Levee District, soit que ces terres fassent partie de celles concédées primitivement par le Congrès des Etats-Unis à cet Etat, soit qu'elles aient fait ou puissent faire retour à l'Etat par suite de non paiement de taxes. Quand l'Etat acquerra des terres aux ventes pour taxes non payées, ces terres seront transférées au bureau de commissaires de levées après l'expiration de la période de rachat. Il est bien entendu, cependant, que tous les anciens propriétaires de terrains qui ont été vendus à des tiers ou à l'Etat pour non paiement de taxes, pourront, à quelque moment que ce soit, dans les six mois qui suivront le vote de cette loi, les racheter en payant au trésorier de l'Etat toutes les taxes, avec intérêt, dépenses et frais dus jusqu'à la date du dit rachat. Mais ces rachats seront considérés comme des ventes de terre par l'Etat, et tout l'argent reçu de cette source sera placé au crédit du Tensas Basin Levee District. A l'expiration de ces six mois, il sera du devoir de l'auditeur et du register du bureau des terres de l'Etat de transférer au nom de l'Etat, au dit Bureau de Commissaires de levées, par les moyens judiciaires ordinaires, les terres ainsi concédées ou devant être concédées au dit bureau, toutes les fois que l'auditeur et le register du bureau des terres de l'Etat (ou l'un des deux) seront requis de le faire par le Bureau de Commissaires de levées ou par le président du dit bureau. Ce dernier fera ensuite enregistrer les actes de transfert au bureau du recorder des différentes paroisses où sont situées les dites terres, et quand ces transferts seront ainsi enregistrés, le Bureau des Commissaires de levées (et leurs successeurs après eux, aura un titre absolu aux dites terres, avec possession réelle. Ces terres seront exemptées de l'impôt après avoir été transférées au Bureau de Commissaires de levées et tant qu'elles resteront en sa possession et soumises à leur contrôle. Le dit Bureau de Commissaires de levées aura le droit de vendre, d'hypothéquer, de donner en garantie les dites terres, ou d'en disposer autrement, de telle manière, à telles époques, et à tels prix qu'il jugera convenable; mais le produit de cette vente devra être déposé dans le trésor de l'Etat au crédit du Tensas Basin Levee District pour n'en être retiré que sur les warrants du président dudit Bureau, dûment attestés, ainsi que le veut la présente loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que la section 13 de ladite loi No 59 est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: Afin de payer le principal desdits bons quand il sera dû, ou de le racheter avant échéance à la valeur seulement qu'ils indiquent, et de pourvoir dans ce but à un fonds d'amortissement, il sera déposé tous les ans au trésor de l'Etat 5 pour cent du montant desdits bons, à prendre de tout fonds qui pourra être prélevé pour travaux de levées dans ledit district.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que la section 15 de ladite loi No 59 est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

Tout l'argent provenant de la vente des dits bons, ou d'une partie de ces bons, ou qui reviendra au dit district par voie d'impôt, ou autrement, et placé au crédit du Tensas Basin Levee District, à l'exception des montants destinés, en vertu de cette loi, au paiement du principal et de l'intérêt des dits bons, sera détenu et employé à construire, entretenir et réparer toutes les levées et autres travaux d'amélioration publique qui dans l'opinion du Bureau des Ingénieurs d'Etat, serviront à protéger le Tensas Basin Levee District contre l'inondation. Cet argent servira également à payer leur salaire aux membres du Bureau et à leur secrétaire, et à acquitter les frais d'organisation indispensables du dit Bureau ainsi que les dépenses faites pour la négociation des bons et la mise à exécution de la présente loi.

Section 5.—Il est de plus décrété, etc., Que la section 20 de la dite loi No 59 est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

Les membres du Bureau de Commissaires de levées du Tensas Basin levee district et leur secrétaire recevront chacun un salaire de $4 par jour quand ils assisteront aux réunions du dit Bureau, et 5 cts par mille pour les distances qu'ils franchiront en allant à chaque meeting et en y revenant, ou pendant qu'ils seront présents pour s'occuper d'affaires relatives aux travaux. Ce montant sera payé, ainsi que toutes les autres dépenses encourues pour l'organisation du Bureau, la négociation des bons et la mise à exécution de la présente loi par des warrants tirés sur le trésorier d'Etat et attestés comme il est stipulé ci-dessus.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

La German Gazette.

Avant hier soir, les abords des bureaux de la *Gazette Allemande* étaient en fête; toute une foule était accourue là pour écouter une sérénade que le Quartette Club donnait à nos confrères. Et dans cette foule on ne comptait pas seulement des curieux, il y avait là aussi, et en bon nombre, des amis accourus pour porter leurs félicitations aux éditeurs, à la rédaction du journal.

Le jour était, en effet, digne d'être célébré, puisqu'il s'agissait du quarantième anniversaire de l'excellente feuille.

Tous ceux qui appartiennent à la presse savent les difficultés infinies que présente la conduite d'un journal quotidien. C'est là un engrenage infiniment plus compliqué que beaucoup ne le supposent; il est, sur cette voie, à la Nouvelle-Orléans comme partout, bien des luttes à livrer, bien des épreuves à subir. Epreuves matérielles et morales qui nécessitent souvent une rude persévérance, une indomptable énergie.

Fondé il y a quarante ans, c'est à dire à une époque où la colonie allemande était, numériquement parlant, fort au-dessous de ce qu'elle est aujourd'hui, le *German Gazette*, a connu ces jours difficiles, a livré ces combats. Par bonheur elle y apportait la force de volonté voulue, et à celle ci il a eu la bonne fortune d'ajouter invariablement le talent.

Et là ne s'arrêtera pas pour nous l'explication du chemin parcouru par nos confrères, le mérite et la virilité ne suffisent pas toujours au succès en matière de journalisme; il est une autre assise—la plus durable de toutes—la probité, l'honorabilité de la plume, et celles-là ne firent jamais défaut, non plus, au *German Gazette*.

Cette feuille—la plus importante publication allemande qui soit au Sud—compta toujours, compte des écrivains liés par le cœur, par les intérêts, par la famille à notre ville, à notre Etat. Chaque fois qu'il s'est agi d'en revendiquer les droits légitimes, de les défendre contre des attaques injustes, nous les avons vus au premier rang, prodiguant les preuves de compétence, de dévouement.

Organe d'une population intelligente, industrieuse, sincèrement gagnée à la nationalité américaine, la *Gazette Allemande* s'est continuellement mêlée à tous mouvements tendant au développement, de nos ressources, à prêter une impulsion nouvelle au pays, et à cette croisade du bien public sa légitime influence a su, en toute circonstance, envoyer ses nationaux, qui sont toujours de précieux auxiliaires.

Nous n'avons point pour objet ici de rappeler les personnalités diverses qui, durant cette période de quarante années, se sont succédé au *German Gazette*, le temps ne nous le permettrait pas. Nous tenons à dire cependant que la liste en est longue, dans toutes les branches du journalisme militant, et que nous avons compté là plus d'un ami.

Comme l'un de nos confrères, saisissons cette occasion pour donner une fois de plus un témoignage d'estime et d'affection à un collaborateur que perdait récemment le journal allemand: John P. Weichardt: *quicksilver*, comme on l'appelait pittoresquement, pour peindre d'un mot cette activité infatigable, dévorante, qui était en lui et qui, jointe à une véritable finesse d'esprit, à une nature toute primesautière, le mettait au premier rang des *reporters*. Nature bonne, loyale, obligeante, sympathique au plus haut degré.

Nos relations avec le *German Gazette* ont toujours été celles de la plus franche confraternité et heureux de ce souvenir, convaincu que ces aimables rapports ne s'altéreront jamais, nous prenons plaisir à saluer ce quarantième anniversaire et à donner aussi à nos confrères notre genre de sérénade, celle de nos meilleurs compliments, de nos meilleurs souhaits.

La troupe de l'opéra.

Une lettre de Mme Maugé, à la date du 20 juillet, Paris, nous apprend que la direction de l'Opéra vient de signer l'engagement de M. Maréchal, jeune basse chantante, que recommandent des succès obtenus dans des villes d'ordre.

Mme Maugé annonce aussi une autre acquisition très recommandable; celle de M. Lejeune, premier violon, professeur au Conservatoire de Bruxelles.

Du reste on s'occupe très activement, aux bureaux de l'Agence Ricque, de la formation de l'orchestre, un facteur en faveur duquel il faut se résigner à quelques sacrifices d'argent, s'il est nécessaire.

En fait d'exigences pécuniaires, il faudra encore, selon toutes probabilités, subir celles du ténor demi-caractère, que recherche en ce moment M. Maugé. Les prétendants se présentent, mais tous armés de chiffres peu encourageants. Pas de ténor qui ne se cote très haut aujourd'hui et quand il s'agit de voyager aux Etats-Unis—un Eldorado présumé—les prétentions grossissent à l'envi.

La direction se consulte donc et elle fait bien; mais elle est absolument décidée à former une troupe de marque.

A la date du 20 juillet, on avait presque terminé avec le Falcon, il est probable que le prochain courrier nous en portera le nom.

Liste des passagers arrivés, à New-York, le 29 juillet, par "La Gascogne."

Mme J. J. Atkinson, Mlle Atkinson, M. Paul Andreoli, M. A. Alexander, M. W. T. Adams, M. A. L. Alexander, M. le comte d'Agredo et domestique, M. Arias, M. Barbelet, M. Birgé, M. J. E. Berla, M. et Mme Baumann, M. le Dr W. H. Barett, M. Nestor H. Brewster, M. F. Couturié, M. et Mme Cornuel, M. Cecchi, Mme Cousinou, M. C. Contreras, M. Manuel Contreras, M. Alfred Castet, M. Castillo, M. Ch. Casters, Mlle Nelly Cotfield, M. T. S. Clason, M. Diaz, Mlle Duttentofer, M. Moïse Depretis, M. Eugène Depretis, M. Faure, M. Benoît Fritch, M. J. Feat, M. A. F. Faissell, Mlle Goodale, M. et Mme Guimard, M. A. L. Guerin, M. T. J. Gleason, Mlle Gamboa, M. Caldes, M. E. Galliano, M. et Mme Hallett, Mme Pauline S. Henry, M. Jules Holder, M. Meyer Hecht, M. le Dr V. E. Hurlbut, M. William P. Hill, Mme Hill, M. Huber, M. Charles Hartmeyer, M. John Hattuner, M. W. J. Hoke, M. J. G. Johnson, Mlle Jewitt, M. Georges Klein, M. et Mme Kinsley et valet de chambre, M. Keller, M. E. Lavanoux, M. H. Lewis, Mme Lewis, enfant et femme de chambre, M. Lewis, Mlle Lewis, Mlle Lewis, Mme Rosa Levy, Mme Georges Lorillard et femme de chambre, M. John Lewisohn, M. L. Lewisohn, M. Lewisohn fils, M. J. Littlewood, M. W. M. Lamott, M. Levy, M. Lecomte, Mme Midwan, M. H. P. Moorhouse, Mlle B. Moorhouse, Mlle L. Moorhouse, M. J. Magrez, Mlle A. J. Mayne, M. et Mme A. V. Meek, Mlle A. Mahran, M. G. Muller, Mme Meyer, Mlle Meyer, M. E. L. Mayer, M. Mariano Mardosingo, Mme Marsa, Mme Martinelly, M. Fidèle Martinelly, M. V. Michel, Mlle Marsa et femme de chambre, M. J. T. Norton et enfant, M. J. C. Naegeli, M. Leo Nordmann, M. Price et domestique, M. L. Peloux, M. Pacheco, M. Frédéric Puppacher, M. D. B. Pappasoglou, M. le comte Ed. de la Panne, M. le Dr J. Ryan, M. Reinhenner, M. et Mme H. Squires, M. G. Salas, M. Anne Savari, M. W. E. Smith, Jr. M. et Mme Sanches, Mlle Carmen Sanchez, Mlle Isabelle Sanches, deux femmes de chambre et domestique, M. Samson, M. B. Stearns, M. Sallabacheff, M. Stender, M. et Mme Thomasse, Mme Tailleur, M. Tiburyen, M. Georges Ullmer, M. Underhill, M. Villebois, M. Vara'di, M. Jules Valo, M. Yerry, M. F. H. Wright, Mlle de Wolfe et femme de chambre, M. G. Wagner, Mme Wight, Mlle Wight, M. Wadsworth, M. Ch. E. White, Mme White, M. E. Whitehouse, M. A. A. Wiebeck, Mme Wiebeck, M. A. Wurzbarger, M. Warren, Mme Choppin, Mme de Cerrarubia, Mlle Gutmann et femme de chambre, M. Lewis, M. T. Aguire, M. B. Meyer, M. A. Dannenhofer, Mme Dora Pimm et enfant, M. L. Blanchard, Mme Mina Brech, et 292 passagers de 3e classe.

BELGIQUE.—Les journaux de Bruxelles annoncent que les grandes manœuvres de l'armée belge auront lieu cette année du 25 août au 10 septembre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1888.—Indications pour la Louisiane: Pluies locales légères, température presque stationnaire, vents variables.

Température au 1er août 1888.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens
No 143 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	85	29
Midi	92	33
2 P. M.	93	34
6 P. M.	88	30

MARIAGES NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Joseph Desforges à Mlle Ellen Washington.
John Wahlig à Mlle Cora Mussey.
Joseph Wise Donnelly à Mlle Mary M. Laque.
John T. Crimins à Mlle Minnie McCreary.
Allen Lee Canfield à Mlle Julia O. Nelson.

Naissances.

Mme Louis J. Pirolle, une fille.
Mme Edward H. Gannon, une fille.
Mme Louis L. Schindler, un garçon.
Mme Peter Vidal, un garçon.
Mme Joseph N. Cheri, une fille.
Mme Victor A. Roux, une fille.
Mme Laurent Escot, une fille.
Mme Joseph A. Aubry, un garçon.

Décès.

John J. Maloy, 4 mois, 554 1/2 rue North Remparts.
Cecilia Laurendine, 7 ans, St-Bernard et Tonti.
Willie Schellhaas, 14 ans, 281 Promenade Carondelet.
Thornton Reed, 75 ans, Alger.
Margaret Frasier, 55 ans, Alger.
*John Adams, 17 mois, Alger.
Vve John A. Clay, 58 ans, 516 rue Royale.
Biaggio Marsala, 54 ans, Prieur et Dumaine.
John C. Watske, 28 ans, 675 South Remparts.
James Crohan, 5 ans, 10 rue Religieuse.
Mme Elizabeth T. McKnight, 72 ans, 208 avenue Napoléon.
Mme Titine Gotton, 86 ans, St-Pierre et Chartres.
Mary Jayson, 2 mois, Tonti et Hôpital.
Francis H. Carter, 7 mois, rue South Rocheblave.
Julia Jackson, 7 mois, 46 South Miro.
Edwina Percy, 5 mois, Urquhart et Espagne.

*Diphthérie.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

George Pabst et als à Frank Birtel, un terrain borné par les rues des Français, Joséphine, Union et Célestine, $550.

John H. H. Taylor à Robert J. Whann un terrain borné par les rues Colisée, Amélia, Perrier et Peniston, $500.

Mme F. Laboup et als à Mlle Emilie Maistre, un terrain borné par les rues St-Jean, Chemin du Bayou, Trémé et Quartier, $3325.

J. B. Clément à Joseph C. Trémoulet, trois terrains bornés par les rues Broad, Dorgenois, Quartier et Hôpital, $1050.

Charles G. Rebentisch à John J. Williams, un terrain borné par les rues Musique, St. Claude, Washington et Remparts, $400.

People's Homestead Association à John J. Zollinger, deux terrains bornés par les rues Deuxième, Première, St. Patrick et St. David, $1000.

Mme B. K. Simpson à J. Gaus, un terrain borné par les rues Thalie, Carondelet, Melpomène et St. Charles, $1,800.

Cour Civile.—Stanton & Love contre la Western Union Telegraph Co., pour $260.20.

L'Etat ex rel., Marie E. May contre le recorder des hypothèques.

La succession Emilie Glover est ouverte.

Cassius J. Meyer contre Fred. Bommaius pour $500.

Cour Criminelle.—Section B.—Henry Wenger, attaque, 2 mois de prison.

Willis King, larcin, 6 mois.

En liberté.—Le juge Murphy a réprimandé l'agent Wire pour avoir mis Jake Shellang en liberté sur parole.

Loi du dimanche.—A une réunion tenue par les marchands de fruits, plein pouvoir a été donné à M. Oteri de choisir un avocat pour plaider leur cause contre la loi du dimanche. M. Lionel Adams, qui a été choisi, avant de prendre aucune mesure, a conseillé d'attendre quelque temps encore en s'abstenant de violer la loi.

Excursion.—Une excursion, à laquelle nous souhaitons le plus complet succès, est celle qu'ont organisée, pour Baton Rouge, les membres de la compagnie de pompiers Washington No 20. Cette excursion, dont le prix du billet est de $1, est au bénéfice de la veuve de James Weir, qui a été, pendant les sept dernières années, foreman de la compagnie. Nos remerciments pour les invitations reçues.

Hope Rowing Club.—Les membres du Hope Rowing Club nous invitent à assister dimanche prochain à leur régate qui aura lieu à 5 heures p.m., et sera suivies d'un bal qui commencera à 8 heures. Nous leur adressons nos remerciments et leur souhaitons une joyeuse célébration de leur 12me anniversaire.

Pique-nique.—Un comité composé de MM. T. R. Coyle, W. H. Wright, R. Steeg, J. Dussor, H. R. Mocklin, H. Bohlke, H. Lanaux et H. Darget, a été nommé par la St Aloysius C. B. Association pour organiser un pique nique qu'elle donnera dimanche prochain au Jardin Magnol a. Nos remerciements pour l'invitation reçue.

Sur le fleuve.—Mardi, pendant la bourrasque de vent, un chaland chargé de 5000 sacs de charbon, à la remorque du "Flora", a sombré par suite des vagues produites par le passage d'un grand bateau.

Arrêté.—L'agent Vogt a arrêté mardi soir, à Alger, un nègre du nom de Marshall David qui, après deux années d'absence pendant lesquelles il avait fui les recherches de la justice, revenait auprès de sa femme qu'il avait grièvement blessée ainsi qu'une jeune fille qui a même succombé à ses blessures.

Le Commissaire des travaux publics.—M. Leche, commissaire des travaux publics, nouvellement élu n'entrera probablement en fonctions que mardi prochain.

Alarmes d'incendie.—Il y a eu durant le mois de juillet 19 incendies dont deux ont été mis accidentellement, deux causés par des explosions de lampe, un par un tuyau de cheminée en mauvais état, un par des étincelles. On ignore l'origine des 12 autres.

Les pertes sont estimées $161,560—couverts par $127,550.

Vol.—On a constaté au bureau de poste de Hammond, Lne, que plusieurs paquets d'une valeur totale de $400 à $500 avaient disparu.

Les chiens.—On se plaint beaucoup dans les différents quartiers de la ville, surtout dans le 3e District, de la présence d'une multitude de chiens inutiles ou nuisibles, qui font, nuit et jour, la nuit surtout, un tapage infernal et empêchent les honnêtes gens de dormir.

Il y a pourtant des réglements qui devraient nous préserver de cette calamité; heureusement, l'administration y a pourvu; et si l'on observait exactement les règles qu'elle a édictées, nous serions à l'abri des désordres occasionnés par ces pauvres animaux. Nous appelons sur ces faits l'attention de la police ainsi que du maire.

Il y aurait bien des choses à redire à la rédaction de l'ordonnance dont nous parlons; mais il faut aller au plus pressé et se servir de la loi que l'on a, à défaut de toute autre.

Qu'on l'applique, telle qu'elle est, et nous pourrons, nous et nos familles, dormir le peu de temps que les chaleurs accablantes du moment nous permettent de le faire.

Avis à la police et à ceux qui la dirigent.

Paragraphes.—Le capitaine Barrett et le sergent Kenny en compagnie des agents Rogers, Grant, Swan, Johnson et Quinn, ont arrêté Wm Reed, recherché pour larcin, Rolly Bentley, Mike Matthews, accusés de vol avec effraction et plusieurs autres individus accusés de complicité.

UN NOUVEAU FORT CUIRASSÉ EN FRANCE.—Le commandant Mougin, ancien chef des cuirassements au ministère de la guerre, est l'auteur d'un type de fort sur lequel on compte beaucoup dans l'armée: c'est un gigantesque bloc de béton de ciment, affectant la forme d'une calotte elliptique d'environ cinquante mètres de longueur sur trente ou quarante de largeur, et s'enfonçant d'une dizaine de mètres au-dessous du terrain naturel au-dessus duquel sa plus grande saillie ne dépasse pas trois ou quatre mètres. L'armement comprendrait six pièces de gros calibre, abritées, avec leurs affûts et leurs servants, sous trois tourelles cuirassées occupant le centre de ce rocher artificiel.

Chaque tourelle serait reliée par un puits à parois cuirassées, aux locaux souterrains occupés en partie par une série complète de machines. On pénétrerait dans le fort par un puits cuirassé débouchant à l'extrémité d'une galerie-tunnel.

On parle d'une Anglaise qui affecte une pudeur exagérée:
—Vous ne croiriez pas, dit Troipoil, qu'elle refuse de regarder le soleil, quand il se couche!

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Paris, 1er août.—Le trois pour cent est coté à 83 francs 70 centimes.

Mort d'un peintre.

Londres, 1er août.—M. Frank Hall, peintre distingué, est mort.

Meeting des représentants irlandais au Parlement.

Londres, 1er août.—Les membres Parnellites du Parlement se réunissent demain, pour adopter un plan de démonstration contre la conclusion forcée de tout débat dans l'affaire du bill de la Commission Parnell, comme l'a annoncé M. Goshen, aujourd'hui.

L'absence de M. Smith, organe du gouvernement, de la Chambre des Communes, était dû à la nécessité où il se trouvait d'assister aux funérailles de son gendre, l'amiral Codington.

Le "City of New York".—Retour de M. Blaine.

Londres, 1er août. — Le nouveau steamer de la ligne Inman, le "City of New York", est parti de Liverpool aujourd'hui, pour faire sa première traversée. Une masse de curieux assistaient à son départ.

Il portait 1000 passagers. Dans le nombre était M. James Blaine, sa femme et sa fille, le comte et la comtesse de Donoughmoor et les dames Helène et Nora Hutchinson.

Evictions.

Dublin, 1er août—Les évictions ont recommencé aujourd'hui sur les domaines Vandeleur. Thomas Birmingham, sa femme et sa fille ont vigoureusement défendu leur demeure en jetant de l'eau bouillante, de la chaux, etc., sur les baillis et la police.

Celle ci est parvenue à faire une brèche dans le mur et s'est entrée dans la maison. Une rixe s'en est suivie et Birmingham a été blessé et arrêté.

Prêtres irlandais dénoncés au Pape.

Dublin, 1er août.—Les noms de cinq prêtres qui ont exhorté les tenanciers sur la propriété Van Deleur à résister aux hommes chargés de les évincer, ont été envoyés au Pape par l'autorité cléricale. On a aussi envoyé au Pape un rapport sur l'affaire du Père McKenna, de Kilrush, lequel, le 17 juillet, a, ouvertement et devant d'autres prêtres ainsi qu'un magistrat, informé le col. Turner qu'il n'y avait que les tenanciers solvables à qui il fût permis de suivre le plan de campagne sur la propriété Van Deleur.

L'empereur d'Autriche.

Berlin, 1er août—L'empereur Guillaume et le comte Herbert Bismarck sont arrivés à minuit à Friedrichsruhe. Le prince Bismarck attendait leur arrivée à sa résidence de campagne.

Une foule considérable a acclamé l'empereur et chanté le "*Veille sur le Rhin*" et l'hymne national prussien.

La *North German Gazette* écrit qu'un collecteur de douane allemand et sa femme ont été insultés par des Français pendant leur voyage à Arbaville.

Les voyageurs, ajoute la même feuille, devrait se rappeler cet incident, qui est une preuve que la France est un pays sauvage. (!!!)

L'Empereur Guillaume.

Berlin, 1er août.—L'Empereur d'Allemagne est arrivé à 4 heures à Spandau et est parti immédiatement à bord du steamer *Alexandria* pour Potsdam.

Le duc et la duchesse de Schleswig-Holstein et le chef de police sont allés au devant de l'Empereur à son arrivée à Potsdam, mais Sa Majesté a été immédiatement conduit en voiture au palais.

Les journaux de cette ville considèrent que la visite de l'empereur Guillaume au prince Bismarck est une preuve que les bruits de dissension entre le chancelier et l'empereur sont faux.

Le Czar.—M. Lothrop.

St-Pétersbourg, 1er août—Le Czar a donné une audience d'adieu à M. Lothrop, qui vient de résigner ses fonctions de ministre américain, en Russie.

Trois cents italiens quittent les Etats-Unis—Deux bandits parmi eux.

New York, 1er août—Plus de trois cents italiens, dégoutés de ne pouvoir trouver ici du travail se sont embarqués aujourd'hui, à bord du steamer *Alesia*, de la ligne Fabre.

Sur le même steamer, par ordre du collecteur Mahone, ont été conduits Danto Cornorzo et Carmine Manganlo, deux bandits italiens, arrivés ici sur un steamer de la ligne Fabre, il y a environ deux mois.

Les deux bandits étaient enchaînés et ont été gardés par des officiers de douane jusqu'au départ du steamer.

Vol de diamants.

New York, 1er août—Plusieurs importateurs et marchands du bas de la ville voudraient avoir des informations sur les précédents d'un certain A. G. Radcliffe, monteur bien connu de diamants pour vitres.

Il aurait dérobé, lui et ceux qui étaient associés avec lui, pour $30,000 de diamants. On prétend qu'il est allé en Angleterre au nom de quelques importateurs pour faire ses choix de pierres, mais il n'en a envoyé aucune. Il s'était même procuré certaines pierres précieuses en donnant des chèques qui n'avaient aucune valeur.

M. Chamberlain et le parti irlandais.

Indianapolis, 1er août—Patrick Egan, ex président de la ligue nationale irlandaise d'Amérique, qui était ici, hier, pour rendre visite au général Harrison, a été interrogé le soir, avant son départ pour l'Ouest, par un correspondant de la Presse associée sur l'affaire de la commission Parnell et des effets possibles qu'elle aurait sur le parti irlandais.

M. Egan n'a fait aucune difficulté de répondre; il regarde nettement comme des faux les lettres publiées par le *Times* de Londres.

En ce qui concerne l'accusation faite dans la Chambre des Communes, mardi soir, contre Joseph Chamberlain, M. Egan a dit qu'il savait parfaitement que Chamberlain n'a jamais cessé de communiquer au Cabinet les secrets du parti irlandais. Son but était de nuire à M. Gladstone et de miner M. Parnell afin de couper le parti en deux.

Chamberlain, a dit M. Egan, a trahi misérablement le parti irlandais. C'est le pire traître qu'ait eu ce parti, dont il était jadis un des membres les plus ardents.

Si Chamberlain était un homme d'honneur, il demanderait une enquête sur les accusations de M. Parnell. Les membres du Cabinet sont liés entr'eux par le serment. C'est une trahison pour eux que de divulguer un secret.

En réponse à une autre demande M. Egan a répondu que si M. Chamberlain demandait une enquête, il saurait, lui, Egan, découvrir les témoignages en faveur de M. Parnell.

Il y a des preuves écrites entre les mains de ses amis. Les faits qu'a divulgués Chamberlain au parti irlandais, étaient d'une importance considérable, a-t-il ajouté.

Convention d'Etat du parti de Prohibition.

Hartford, Conn., 1er août—La convention d'Etat du parti de Prohibition a été appelée à l'ordre ce matin à 10 heures.

Le Rév. C. E. Northrup a été nommé président. Il a dit, entre autres choses, que le parti de la prohibition s'appuie maintenant sur des bases solides et ne fera pas de compromis.

L'accident de Caylord.

Détroit, Michigan, 1er août.—Dans l'accident qui a eu lieu à Caylord, Michigan, 15 polonais ont été sérieusement blessés. L'un d'entr'eux, John Pollinen, de Bay City, Michigan, est mort depuis. Deux autres sont condamnés par les médecins.

Le Juge Lynch à l'œuvre.

Carthage, Tenn., 1er août—Hier, à 10 heures du soir, 50 hommes armés ont visité la geôle d'ici et enlevé W. H. Handley qui, le 17 septembre dernier, a tué J. B. Worman, un député shérif. Handley devait être jugé aujourd'hui.

Le shérif, ayant refusé de livrer les clés, la populace, à coups de hache et de barres de fer, est parvenue à arriver jusqu'à Handley; elle s'est emparée de lui, lui a fait traverser la rivière et l'a pendu à un arbre, en vue de la geole.

Les chaleurs à Kansas City.

Kansas City, Missouri, 1er août—Plusieurs décès ont eu lieu en cette ville, dans les dernières 24 heures, par suite de l'excès des chaleurs. Le thermomètre a accusé 97 degrés, mais l'instrument du service des signaux placé sur la bâtisse du bureau de poste n'a donné qu'un chiffre inférieur de plusieurs degrés.

WASHINGTON.

Congrès.
Sénat.

Washington, 1er août—M. Plumb, du comité d'agriculture, fait un rapport en vue d'élargir la sphère des pouvoirs et des devoirs du département de l'agriculture et de créer dans le Cabinet un département de l'agriculture. La situation est la même que quand il y a déjà eu un rapport renvoyé au comité. Il y reviendra un de ces jours. Dans le nouveau bill de la chambre, on a biffé la clause qui transférait le Bureau des signaux et du temps du Département de la guerre au Département de l'Agriculture.

Le Sénat a adopté le bill qui subdivise le district judiciaire à l'Est de la Louisiane et fixe le lieu et l'époque où se tiendront les sessions du tribunal.

M. Evarts, du comité des affaires étrangères, a fait un rapport sur la résolution conjointe qui autorise le Président des Etats-Unis à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour obtenir promptement une indemnité pour les pertes et dommages encourus de par la compagnie des steamships du Venezuela, de New York, à la suite de la saisie illégale de trois steamers qui a eu lieu en 1871.

Chambre.

Washington, D. C., 1er août—Après avoir disposé des affaires de routine sans importance qui se trouvaient sur la table de l'Orateur, la Chambre se forme en comité général sur les amendements du Sénat au bill d'allocation de l'armée. (M. Springer, de l'Illinois, occupe le fauteuil.)

Fièvre Jaune.

Washington, D. C., 1er août—Le chirurgien en chef Hamilton dit que la maladie diminue.

Il y a actuellement trois cas à Plant City et pas un seul à Tampa.

On n'a pas eu de nouvelles depuis plusieurs jours de Manatee, et autres localités infectées.

Les autorités sanitaires à Baltimore ont refusé de permettre l'entrée de certains échantillons appartenant à un drummer récemment mort à Tampa de la fièvre jaune.

L'inspecteur de la Banque de France.

Washington, D. C., 1er août.—M. George Herisse, inspecteur de la Banque de France et son secrétaire, M. Félix Lacour ont rendu visite aujourd'hui au secrétaire Fairchild et autres fonctionnaires du département de la Trésorerie, afin d'obtenir des informations relatives aux opérations financières de ce gouvernement.

Ils s'intéressent spécialement au système de banque nationale des Etats-Unis.

Chaleur excessive.

Chicago, Ills., 1er août—Des dépêches reçues de divers points du nord de l'Illinois et du sud du Wisconsin, annoncent que la journée d'hier a été la plus chaude de la saison.

Le thermomètre marquait de 92 à 105 degrés.

Une violente tempête s'est abattue sur plusieurs points et des dommages considérables ont été causés par la foudre, surtout aux environs de Clinton, Iowa. Un grand nombre de prostrations causées par la chaleur ont été constatées, dont deux fatales.

L'importation du travail par contrat.—La construction du capitole du Texas.

Chicago, 1er août.—Un reporter d'un journal local est allé trouver le colonel Abner Taylor, membre du syndicat du capitole du Texas, pour avoir des renseignements sur l'engagement de tailleurs de pierre venus d'Ecosse, dont on s'est tant occupé dans l'enquête congressionnelle qui se poursuit, maintenant, à New York.

On lui a demandé si lui ou d'autres membres du syndicat connaissaient les conditions auxquelles étaient engagés les tailleurs de pierre et les sculpteurs étrangers. Il a répondu:

"Je présume que le syndicat en était averti, mais qu'il n'y pouvait rien. J'ai toujours été opposé à ce système, mais, dans l'espèce, ni moi ni aucun des membres du syndicat, n'avions rien à y faire ou à y redire.

Le contrat avait été signé avec M. Wilkee. Il était convenu de construire le capitole, pour un montant arrêté d'avance. Ce montant lui a été payé, nous n'avons pas à nous enquérir de l'espèce de travailleurs qu'il devait employer.

—Mais n'y avait il pas plus de tailleurs de pierres, de sculpteurs, qu'il n'en fallait?

—Non, pas au Texas. Il nous fallait faire venir tous nos ouvriers d'ailleurs. L'idée première était de construire la capitale en pierre calcaire, mais on ne pouvait pas la trouver en quantité suffisante. L'Etat voulut avoir du granit ... nous avions de première qualité à notre disposition dans le terrain qui avait été concédé au syndicat. C'était une dépense qui devait s'élever à un demi-million de dollars. Le syndicat ne voulait pas la faire l'Etat se chargea alors de fournir le travail des condamnés au pénitencier. C'est ce qui a occasionné la grève des tailleurs de pierre; on pour mieux dire, ils ont refusé de sculpter la pierre qui avait été sciée par les convicts.

M. Wilkee, a alors, été obligé d'engager des tailleurs de pierre d'Aberdeen.

—Le syndicat ne pouvait-il pas empêcher cette importation et donner une chance de travailler aux artistes américains?

—Non: il n'avait aucun pouvoir sur l'entrepreneur. D'ailleurs, les sculpteurs américains ne voulaient pas travailler la pierre, uniquement parce qu'elle avait été sciée par les "convicts."

Paris est une vraie pépinière.
On y trouve toutes les variétés de végétaux. Exemple:
Les cocottiers de Saint-Lazare.
Les palmiers de l'Institut.
Les sapins de l'Urbaine.
Les pruniers de l'Arsenal.
Le platane de la Croix.
Les pêchers de la Madeleine
Les chaumes de la Monnaie.
Les poireaux de l'Observatoire.
Le perail du Bois.
Les oignons de la Compagnie Pneumatique.
Les noyers de la Morgue.
Les chênes de Mazas.
Autrefois on y pouvait voir:
Les vignes du Seigneur.
Et les mille oliviers de l'Empire, etc., etc., etc.

Il n'y a pas que l'anguille qui demande à être écorchée vive
Je lis dans un nouveau livre de cuisine: "La perche, pour lui faire honneur, veut être mangée à la maître-d'hôtel; toutefois elle accepte la matelote, et la friture lui est extrêmement favorable."
On n'est pas plus accommodant.

La veille d'un duel:
—Je veux une rencontre sérieuse, monsieur!
—Moi aussi, monsieur!
—Il y aura un mort!
—J'y compte bien!
—Et ça ne sera pas moi, monsieur!
—Ni moi non plus! monsieur!

Un de nos voisins tenant, l'autre jour, son petit garçon sur ses genoux, lui montrait un chien dans un livre d'images. Et, imitant l'aboiement du chien:
—Quelle est la bête qui fait ainsi, demanda-t-il au bébé?
—C'est toi, papa!

ROYAL BAKING POWDER

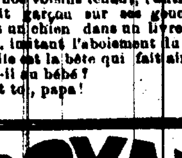

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité dans l'emploi. Plus économique que celle des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des compositions inférieures, au rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates. Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO, 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO, SCHMIDT & ZIEGLER.
Sanv. 27—1an—dim, lun, mer.

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indescriptibles symptômes?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre **Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang.** Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance:

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit: "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit: "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c.; et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, $1; six flacons, $5. Valant $5 la flacon

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

"Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 milligr. par gallon (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, par une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilité les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex...7:55 am	No 4 Fast Mail .7.00 am
No 5 Coast.....9:05 am	No 6 Coast.....3 40 pm
No 1 Fast Mail 7:20 pm	No 2 Lim. Ex...3..0 pm
No 7 Sund Exc.9:25pm	No 8 Sund Exc 7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen ..11:00 pm	No 2 Passen....9:15 am
No 3 Chic and N. O. Lim...9:20 am	No 4 St Louis and Chic Ex...5.35 pm
Sunday Ex....8:45 pm	Sunday Ex......7.30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 Ex......6:20 pm	No 51 Ex.......4:20 am
No 54 B. R. Local......10.00 am	No 53 B. R. Local ......4 00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 9 30 am	No 2 Limited.. 5 00 pm
No 5 Fast line 6 30 am	No 6 Fast line. 9 00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1 ....9:00 am	No. 2 ....5:00 pm
No. 3 ....6:25 pm	No. 4 ....4 00 am
No 5 ....10:00 am	No. 6 ....2.46 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

No 19 Califor...4 00 pm	No 20 Califor..10:45 am
No 17 Local....7:45 am	No 18 Local.....7 20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m. 4:00 p.m...4 50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la Hache 6:30 a.m...5:00 p.m
Dimanches seulement 10.10 a.m., & 10 pm	Ecole Bra.a....9.30 am Dimanches seulement—6.00am. 4:00pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée......7:25 pm	Départ.........7 30 am
	Le mercredi.. 7 50 am

Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi

Arrivée......8 30 am	Départ........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 2 AOUT 1888.

Bayou Goula—DANUBE à 12 m.
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 p m
Port Eads—GRACE PITT, à 9 a m

VENDREDI, 3 AOUT 1888.

Bayou Sara—WARREN à 5 p m
Point Houmas—FANCHON, à 12 m
Quarantaine Bras n—NEPTUNE, à 11 a m
Bas du fleuve—MAUD E FISH, à 11 a m

Fleuves et rivières.

Memphis, 1er août—Le fleuve a baissé de 6 pouces, Temps clair et chaud. Départs. Wm Bonner pour la Nlle-Orléans à 1 p m; Port Eads pour la Nlle-Orléans à 5 p m. Paris C Brown pour la Nlle-Orléans à 4 p m.

Louisville, 1er août—La rivière baisse—5 pieds 1 pouces dans le canal; 3 pieds 10 pouces aux chutes. Temps clair et chaud dans la matinée; forte pluie dans l'après-midi; maintenant temps clair et frais.

Caire, 1er août—Le fleuve a 17 pieds 1 pouce et baisse. Temps clair et chaud. Arrivés. New South de St-Louis à 3 p m. Irondides de Pittsburg à 5 p m. Départ, New South pour Paducah à 4 p m.

Cincinnati, 1er août—La rivière a 7 pieds 7 pouces et baisse. Temps chaud et beau. Départ, Ohio pour Memphis.

Les Passes.

Port Eads, 1er août, 8 p m—Vent du sud ouest. Temps clair. Arrivés à 8:40 a m, steamship S. Pizzati, capitaine DeLuca, de Truxillo.

Départs, steamships Clinton pour la Havane, via les ports de la Floride; Knickerbocker et El Dorado pour New York.

Marchés.

Paris, 1er août—Les rentes 3 pour cent 83 fr. 70 centimes.

Havane, 1er août—Or espagnol 2 37 3/4 à 2 38. Sucre nominal.

Change calme—sur les Etats-Unis, 60 jours, or 9 3/4 à 10 de prime; court vue, 10 3/4; sur Londres 21 3/4 de prime; sur Paris 6 3/4 à 7 de prime.

Liverpool, 1er août—Coton—Stable et en bonne demande.

Ventes 10 000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation et 9,300 balles coton américain.

New-York, 1er août—Coton facile. Uplands 10 15/16. Orleans 11 1/16. Ventes 179 balles. Futurs—stables à la clôture.

Livraison en août 10.85, septembre 9.74; octobre 9.54; novembre 9.44; décembre 9.44; janvier 9.59; février 9.58; mars 9.65; avril 9.73; mai 9.81; juin 9.88.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 1er AOUT 1888.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship (ang) Cuban, Lawson, Liverpool.
Steamship (am) City of Dallas, Reed, Puerto Cortez, Livingston et Bélize.
Steamship (ang) Joseph Oteri Jr, Adorno Truxillo.

ARRIVES.

Steamship S. Pizzati, DeLuca, Truxillo.

BATEAUX A VAPEUR.

Fanchon, Comeaux, Pointe Houmas.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL.—par steamship Cuban—308 balles coton 30,321 boisseaux maïs en grenier 9606 douves.

PUERTO CORTEZ, LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship City of Dallas—362 colis divers 41,000 pieds bois de charpente.

TRUXILLO—par steamship Jos Oteri Jr—274 colis divers 4531 pieds bois de charpente.

Arrivages de produits.

POINTE HOUMAS—par steamer Fanchon—120 barils melasse et fret assorti.

Par les chemins de fer.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R R—250 balles coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—4 balles coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—119 balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—12 balles coton 29 sacs de bras 50 barils vin et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Barque Anita Berwind, McBride, en ch. 16 juil
Steamship Louisiana, Gager..........parti 28 juillet
Steamship Chalmette, Adams..........parti 28 juillet
Steamship Excelsior, Higgins..........parti 1er août

LIVERPOOL.

Steamship Floridian, Winder..........parti 17 juin
Steamship Carribean, Daniels..........parti 23 juin
Steamship Historian, Buddle..........parti 1er juillet
Steamship Venezuelan, Gilles..........parti 7 juillet
Steamship Architect, Bond..........parti 14 juil
Steamship Andean, Foss..........parti 21 juillet
Steamship Explorer, Brown..........parti 27 juillet

CADIX.

Barque San Michele, Ambrosano..........partie 1er mai

RIO DE JANEIRO.

Barque Therese, Chisholm..........parti 3 juin
Steamship Tyco Brahe, Gregory..........parti 11 juillet
Barque Triumpho..........partie 16 juin

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Amarrage
Australian	Liverpool	1er dist. 20
Arkansas	....	Alger
Clinton	....	Alger
Cuban	Liverpool	1er dist. 20
City of Dallas	Belize	1er dist. 15
El Dorado	New York	Alger
Inventor	Liverpool	2e dist. 10
Jos Oteri, Jr	Truxillo	1er dist. 15
Knickerbocker	New York	2e dist. 8
Madrid	Savannah et Coon	1er dist. 2e
Ocean King	Brême et Londres	rue 4e
Professor Morse	Puerto Cortez	1er dist. 15
Statesman	Liverpool	Southport
Whitney	Vera Cruz	Alger

NAVIRES.

Stephan		do dist

BARQUES.

H L Routh	Brême	1er dist. 39

GOELETTES.

Cefalu	Ruatan	1er dist. 15
Kate E Morse	Providence	Southport
Polar Star		2e dist. 14
R S Locke		2e dist. 17

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12. Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Frant.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
21 Remparts et Canal.
23 Remparts et Poydras.
24 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
25 Maison de Refuge, Girod.
26 Claiborne et Poydras.
27 Commune et Rocheblave.
28 Miro et Lafayette.
41 Bienville et Vieille Levée.
42 St-Louis et Royale.
43 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
45 Bourgogne et Toulouse.
46 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stera, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pauté et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurance annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
J. H. OGLESBY..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Rebs,	Charles H. Deleon,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman,
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Hodd,	Chas. A. Rice
D. R. Calder.	

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
26 jan—1an

Succession de Jacob Betz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,747—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Regina Kohlman, veuve de Jacob Betz, administratrice de cette succession, ne se rait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—26 31—4 avril.

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73.....CHARTRES.....73